

## Souffrance au travail chez Kéolis : les Alters demandent une réaction urgente de la nouvelle municipalité et de l'agglomération



Souffrance au travail chez Kéolis : les Alters demandent une réaction urgente de la nouvelle municipalité et de l'agglomération



Auch, le 24 mars 2026

Communiqué de presse

### Souffrance au travail chez Kéolis : les Alters demandent une réaction urgente de la nouvelle municipalité et de l'agglomération

**Face à la dégradation continue des conditions de travail au sein de l'entreprise Keolis, délégataire du service public de transports urbains à Auch, et à l'engagement récent d'une grève de la faim par un salarié, les Alters appellent la municipalité et l'agglomération à intervenir rapidement afin de faire toute la lumière sur la situation et garantir le respect des obligations liées au service public.**

Dès le 11 décembre 2025, la liste *Les Alters* alertait via un communiqué de presse sur la dégradation depuis 2021 des conditions de travail des salarié-es de l'entreprise Keolis, à laquelle la ville d'Auch délègue la régie de transports urbains : plannings incohérents, pauses réglementaires non respectées, itinéraires et temps de parcours inadaptés qui mettent en difficulté à la fois les salarié-es et les usagers, procédures de licenciement contre les employé-es lanceurs d'alerte pour avoir dénoncé une mise en danger pour, entre autres, l'obligation imposée par Keolis d'avoir un téléphone professionnel à bord du bus (infraction avec le code de la route).

Début mars, un salarié élu au Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise, que nous avons déjà rencontré, a écrit à toutes les listes candidates pour les informer de son licenciement et pour rappeler les conditions de travail alarmantes : 14 salarié-es en burn-out en douze ans, dont 6 avec hospitalisation, le refus d'une rupture conventionnelle pour un chauffeur victime de deux AVC, licenciement des élus syndicaux du CSE, horaires mesquins qui se terminent juste avant 14h pour ne pas payer l'indemnité de repas, salaires dérisoires (inférieur à 10 euros nets de l'heure en trajet urbain).

#### Ce salarié a entamé depuis le vendredi 20 mars une grève de la faim.

Pendant ce temps, Keolis touche 2 millions d'argent public et est exonéré d'environ 150 000 euros de charges.

*Les Alters* ont contacté M. Bonne dès l'annonce des résultats dimanche soir pour lui demander de s'emparer au plus vite de ce sujet. Nous avons également écrit à M. Laprèbende et au vice-président de l'agglomération en charge des mobilités.

Dès samedi, nous rappellerons lors du conseil municipal que dans « délégation de services publics », il y a « (...)services publics », et que le contrat signé avec le délégataire prévoit obligatoirement des clauses concernant la santé et la sécurité au travail, et une gestion des ressources humaines qui doit veiller au bien-être des salariés, comme Keolis se vantait de le faire dans le rapport de 2022. Nous proposerons notamment qu'un cabinet d'experts soit mandaté pour inspecter en urgence les conditions de travail des salarié-es, et que Keolis puisse s'expliquer, y compris sur les licenciements prononcés.